

Le logement social pour les étudiants

Un certain nombre de logements sociaux* (**individuels ou en colocation**) sont dédiés aux étudiant.e.s. N'hésitez pas à en faire la demande !

Les démarches à suivre :

1

Déposez une demande sur : www.demande-logement-social.gouv.fr
(ou retirez un formulaire papier à la Maison de l'Habitat au 16 rue Jeanne d'Arc, Orléans centre)
Plus d'info sur : <https://maisonhabitat.orleans-metropole.fr>

2

Vous pouvez également contacter directement certains bailleurs* (nous le conseillons !) :
Appeler, se présenter est souvent gage de réussite 😊



Résidence Le Dhuy

123 rue de l'Ardoux 45160 OLIVET
Située à proximité du campus
Arrêt de tram ligne A : Les Aulnaies
Studios de 20 m² de 320 € à 333 €
T1 bis de 32 m² de 410 € à 427 € CC
Bailleur : Logem Loiret (logemloiret.fr)
Coordonnées : 02 38 70 29 59 /
ledhuy@logemloiret.fr

Résidence Mon Désir

36 place longue 45800 Saint-Jean-de-Braye
Arrêt de tram ligne B : Léon Blum
Même bailleur que Le Dhuy

Résidence Les Allées de la Source

19-21 rue Henri Troyat 45100
ORLÉANS-LA SOURCE
Située à proximité immédiate du
campus universitaire.
T1 et T2 non meublés de 19 à 43 m² à
partir de 320 € TCC
Bailleur : Résidences de l'Orléanais
(residences-orleanais.fr)
Coordonnées : 02 38 41 49 42 /
etudiants@residences-orleanais.fr

Résidence Châteaudun 2

21 boulevard Châteaudun 45000 ORLÉANS

Située à 10 min à pied du centre-ville

Studios de 18 à 21 m² de 283 € à 298 € CC

Bailleur : Valloire-habitat (valloire-habitat.com)

Coordonnées : 0238776560 / 0238797504 /
accueil.agence-orleans@valloire-habitat.com

Résidence Coligny

5 passage Coligny 45000 ORLÉANS

Arrêt de tram ligne A : Coligny

T4 de 100 m² en colocation à partir de

352 € par personne TCC

Même bailleur que Châteaudun

Résidence Dauphine

4 rue des Roses 45100 ORLÉANS

Arrêt de tram ligne A : Mouillère

T4 de 74 m² en colocation à partir de

350 € par personne TCC (eau,
électricité, internet, chauffage)

Bailleurs : France Loire (franceloire.fr)

Coordonnées : 02 38 81 08 10 /

aarneton@franceloire.fr

Action Logement

Pour les étudiants salariés

Agence : 10 bd Rocheplatte

45000 ORLEANS

Lundi au jeudi : 9h-12h30 / 13h30-17h30

Vendredi : 9h-12h30 / 13h30-16h30

02 38 78 18 87

A SAVOIR

Ces logements sont ouverts aux étudiant.e.s de nationalité française ou étrangère (munis d'un titre de séjour).

Certains appartements sont meublés, d'autres ne le sont pas !

CC signifie "charges comprises", TCC signifie "toutes charges comprises".

Demandez bien quelles sont les charges comprises dans le loyer. Il y a parfois le chauffage, internet, etc. !

Il vous sera demandé de justifier de ressources et certainement d'avoir un garant.

Si vous n'en avez pas, pensez dès maintenant à faire votre demande de **Garantie**

Visale sur : www.actionlogement.fr/la-garantie-visale

Ces logements sont éligibles aux **aides aux logements de la CAF** (et vous n'aurez pas d'avance à faire). Pensez à faire votre demande dès que vous obtenez un bail.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Quelques définitions :

Un logement social est un bien immobilier à loyer modéré attribué à des personnes aux revenus modestes.

Un bailleur social est un propriétaire de logements sociaux.